

Walen

Commission scolaire nationale

**All deng Stëmmen,
fir den sne/cgfp nëmmen!**



Jang
Kasel



Patrick
Remakel



Vanessa
Schetgen



Gilles
Glesener



syndicat
national des
enseignants
cgfp

**Fir lech,
mat lech,
zesumme
méi staark!**

... firwat sinn d'Wale fir d'Delegéierte vum Schoulpersonal an d'«Commission scolaire nationale» wichteg fir all Enseignant?

De 4. Dezember 2019 gi 4 Enseignanten aus der Grondschoul an d'national Schoulkommissioun gewielt. Déi Wale sinn immens wichteg.

D'«Commission scolaire nationale» ass nämlech deen eenzegen offizielle Gremium, wou d'Partenariat tëschent de Schoulautoritéiten, den Elteren an dem Léierpersonal op nationalem Plang gelieft gëtt.

D'Besetzung vun där Kommissioun ass ganz breet gefächert. Do komme Verrieder vun alle Borden zesumme fir iwwert aktuell Themen aus der Grondschoul ze diskutéieren. Niewent de Verrieder vum Léierpersonal aus der Grondschoul sinn do zum Beispill och Leit aus dem MENJE, e Verrieder vum Personal aus dem «Enseignement secondaire », Verrieder vun den Direktiounen, e Representant vun de Gemengenautoritéiten an Eltereverrieder.

Eemol pro Trimester gëtt d'Kommissioun erweidert mat anere Schoulpartner.

Dir gesitt also, dass d'«Commission scolaire nationale» eleng scho wéinst där variéierter Kompositioun e wichtegt Organ ass, fir den Echange tëschent den eenzele Partenaire ze maachen.

An der Kommissioun gi wichteg Sujeten diskutéiert an Avisen zu verschiddeenen aktuellen Themen an der Schoul ausgeschafft, déi och en Afloss op déi alldieglech Praxis an der Klass kënnen hunn.

Aus all deene Grënn riichte mir duerfir ee waarmen Appell un Iech fir vun ärem Walrecht Gebrauch ze maachen an d'Kandidate vum sne z'ënnerstëtzen.



**De 4. Dezember 2019 gi
4 Enseignanten aus der
Grondschoul an d'national
Schoulkommissioun gewielt.
Déi Wale sinn immens wichteg.**





Gilles Glesener

Instituteur EF depuis 1986
à Mamer – Cycle 3
Membre élu de la Commission scolaire nationale
Membre du Comité d'école de Mamer
Secrétaire du sne/cgfp



Jang Kasel

Instituteur EF depuis 1987
à Ettelbruck – Cycle 4
Membre élu de la Commission scolaire nationale
Président du Comité d'école d'Ettelbruck
Secrétaire du sne/cgfp



Patrick Remakel

Instituteur EF depuis 1997
à Hesperange – Cours d'accueil
Membre élu de la Commission scolaire nationale
Président du Comité d'école de Hesperange
Président du sne/cgfp



Vanessa Schetgen

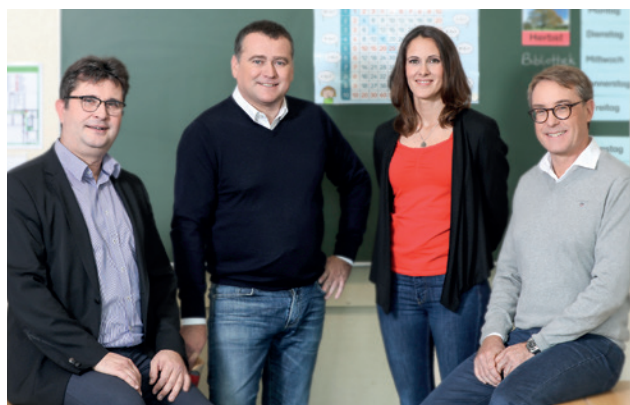
Institutrice EF depuis 2005
à Hesperange – Cycle 1
Membre Commission nationale de
l'Ecole fondamentale (CNEF)
Membre du Comité central
sne/cgfp
Permance syndicale

**Nees eng
staark Equipe
déi Kéier,
dofir wiel
ons véier!**

Comment voter?

- Tu disposes de **4 voix**
- Tu votes en **noircissant** le cercle de la case en tête de la liste sne/cgfp ainsi tu attribues une voix à chaque candidat
- **Ou bien** tu attribues un suffrage aux candidats sne/cgfp, **jusqu'à concurrence de 4!**

Le bulletin de vote à remplir vous parviendra par les soins du Ministère.



Gilles
Glesener



Jang
Kasel



Patrick
Remakel



Vanessa
Schetgen

Procédure de renvoi

- Tu places le bulletin de vote, plié en quatre, l'estampille à l'extérieur, dans la première enveloppe que tu fermes
- Tu glisses celle-ci dans la seconde portant l'adresse du président du bureau électoral
- Tu indiques lisiblement, à la place réservée à cet effet de cette seconde enveloppe, tes nom et prénom, le lieu de ta résidence et tu y apposes ta signature (l'anonymat de vote reste garanti)
- Tu fermes l'enveloppe et tu la remets à la poste, dans un délai suffisant pour qu'elle puisse parvenir à la présidente du bureau électoral dans le délai fixé

Dernier délai de renvoi
Samedi, le 30 novembre 2019,
car la clôture se fera
mercredi, le 4 décembre 2019

Attention !

Les mandats sont attribués d'après le système proportionnel, donc:

- aucune abstention
- épuise intégralement tous les suffrages dont tu disposes
- pas de suffrage sur la liste concurrente



Accents prioritaires

Au niveau pédagogique

- > Garantie de la liberté pédagogique de l'enseignant
- > Vigilance lors de la planification des besoins en personnel
- > Révision du mode de calcul du contingent
- > Renforcement réel de l'autonomie de l'école
- > Organisation moins bureaucratique, plus transparente, efficace et flexible des Commissions d'Inclusion et simplification du fonctionnement interne des Commissions d'Inclusion
- > Augmentation des effectifs des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), réorganisation de leurs interventions et simplification des procédures
- > Flexibilisation des réunions de concertation des équipes pédagogiques à organiser selon les besoins réels
- > Maintien du mode d'élection actuel et du fonctionnement des comités d'école
- > Organisation de l'appui pédagogique sous la responsabilité exclusive de l'école
- > Révision générale du plan d'études en misant sur les savoirs et les compétences essentiels
- > Encouragement à un débat public et prise en compte des avis des enseignants en matière de l'enseignement des langues
- > Augmentation substantielle du contingent des instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS)
- > Mise en place d'une structure de prévention et d'intervention dans toutes les écoles
- > Augmentation des effectifs des centres spécialisés qui prennent en charge les élèves dont la scolarisation dans les classes régulières n'est plus possible
- > Mise en place d'une réglementation de discipline et de mesures disciplinaires
- > Amélioration de la coopération entre les Centres de compétences et les écoles
- > Recrutement d'un nombre suffisant d'instituteurs dûment diplômés
- > Augmentation du nombre de chargés de cours dans la réserve des suppléants

- > Priorité de la mission d'enseignement par rapport aux tâches administratives
- > Dépistage systématique des troubles du langage et des troubles psychomoteurs dès l'éducation précoce

Au niveau professionnel

- > Défense et respect de la dignité de la profession
 - > Soutien et défense des intérêts du personnel enseignant sur le plan professionnel
 - > Opposition formelle à toute augmentation excessive du contrôle des écoles et des instituteurs par les autorités scolaires
 - > Renforcement du rôle et des attributions des comités d'écoles et de cogestion.
 - > Harmonisation de la tâche d'enseignement des enseignants du 1er cycle et des cycles 2-4 à 23 leçons hebdomadaires d'enseignement direct.
 - > Refus de toute augmentation de la tâche de l'enseignant
 - > Défense des décharges
 - > Création d'un compte-crédit «formation» qui permet de comptabiliser la totalité des heures de formation excédantes, dépassant le volume des formations obligatoires, sur la période de référence suivante.
 - > Reconnaissance de toutes les formations continues comme formations prioritaires et éligibles
 - > Refus du système actuel d'appréciation individuelle
 - > Surveillance permanente de la transposition des nouvelles lois scolaires et mise en place des adaptations qui s'imposent
 - > Valorisation de la voie de préparation de l'ESG
 - > Recrutement généralisé des instituteurs au niveau Master
 - > Maintien du statut du fonctionnaire pour la carrière de l'instituteur
 - > Allongement du grade E5 par un dix-septième échelon ayant l'indice 500 en remplacement de l'actuel supplément de traitement de 20 points indiciaires.
-

Réalisations

- > Introduction de la carrière A1 (Master) pour les instituteurs par le biais de la création de la fonction d'instituteur spécialisé.
- > Possibilité de la carrière ouverte pour les enseignants du groupe de traitement A2 vers le groupe de traitement A1
- > Augmentation des leçons de décharge dans le cadre des PDS, Plan de développement de l'établissement scolaire
- > Opposition à une augmentation de la tâche d'enseignement direct et défense des acquis
- > Défense du modèle participatif des comités d'école
- > Simplification des procédures pour la prise en charge des enfants à besoins particuliers et spécifiques
- > Réforme du stage:
 1. Abolition du mécanisme de rétribution 80-80-90 pendant le stage
 2. Réduction de la durée du stage de 3 à 2, voire 1 année
 3. Changement de paradigme: limitation des moments certificatifs et augmentation des moments formatifs pendant le stage
- > Introduction d'une nouvelle décharge pour les présidents des comités d'école, pouvant se prévaloir d'au moins de 12 ans de service
- > Fixation d'un plan de recrutement hors contingent pour les I-EBS de 150 postes sur 4 ans
- > Introduction d'une liste 1bis lors de la réaffectation des instituteurs en service
- > Création d'une structure de médiation pour arbitrer des conflits éventuels entre enseignants et directeurs régionaux (cellule de médiation)
- > Abolition du relevé trimestriel documentant l'appui pédagogique.
- > Augmentation de la limite du nombre d'heures de formation continue pouvant être reportées sur la période de référence subséquente.
- > Calcul du volume de la formation continue au prorata de la tâche
- > Compensation de la perte du supplément de traitement pour les présidents d'un Comité d'école en fin de carrière

(pouvant se prévaloir de 12 années de service au moins)

- > Prise en compte de l'éducation précoce dans le plan d'études
 - > Adaptation de la tâche des institutrices et instituteurs du cycle 1 de façon à permettre aux enseignants d'assurer l'appui pédagogique pendant l'horaire régulier des classes
 - > Augmentation du taux horaire de l'indemnisation des leçons supplémentaires
 - > Relèvement substantiel de l'allocation de repas
 - > Introduction du compte épargne-temps et fixation des modalités de transposition afférentes dans l'enseignement
 - > Introduction du service à temps partiel et fixation des modalités de transposition afférentes dans l'enseignement
-



sne/cgfp:
le syndicat
majoritaire
et représentatif!

**Fir lech,
mat lech,
zesumme
méi staark!**